



# Lettre d'informations

## NEUILLY-EN-THELLE

mars 2019

### ► ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

#### Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai, en un seul tour Elles concernent les 27 états membres de l'Europe

Chaque parti politique devra présenter une liste de 79 candidats. Un Eurodéputé est élu pour cinq ans et représente 512 millions de citoyens européens. Une fois élus, les eurodéputés ne siègent pas par délégation nationale, mais en fonction de leurs affinités politiques en rejoignant un des huit groupes de l'extrême gauche à l'extrême droite suivants :

- Parti populaire européen (démocrates chrétiens)
- Alliance progressiste des socialistes et démocrates au parlement européen
- Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe
- Verts / alliance libre européenne
- Conservateurs et réformistes européens
- Groupe confédéral de la gauche unitaire européenne / gauche verte nordique
- Europe des nations et des libertés



Les eurodéputés qui n'appartiennent à aucun parti font partie des non-inscrits. Une fois élu, l'eurodéputé est un représentant direct des citoyens, il a en charge l'élaboration des lois qui s'appliqueront à l'ensemble des états membres de l'Union européenne.

Exprimer un choix est donc déterminant pour l'avenir à court et moyen terme de la politique qui s'appliquera directement aux citoyens et la participation au scrutin de ces élections est une chance que chacun se doit de saisir, alors rendez-vous le 26 mai 2019.

### ► TRAVAUX 2019

#### Hôtel-de-Ville, mise en accessibilité de l'accueil

Les travaux d'extension de la mairie débutent. Comme souvent dans ce type de dossier, le plus long aura été le montage administratif, notamment freiné par les Bâtiments de France du fait de la proximité avec l'église. Finalement le compromis a été trouvé en conservant la façade du bâtiment jouxtant la mairie, l'agrandissement se faisant à l'arrière, sans modification côté rue à part bien sûr une remise à niveau de l'aspect visuel. Au final, l'accueil du public se fera au rez-de-chaussée, permettant à tous un accès aisé. Un ascenseur permettra de se rendre à l'étage. La commune saisit l'opportunité de la vente des locaux tout proches pour réaménager l'espace autour du bâtiment principal. L'opération, d'un montant de 340 000 euros, permettra d'offrir de nouveaux services et surtout de récupérer l'espace de stockage perdu dans les travaux d'agrandissement pour une gestion plus rationnelle du matériel très souvent manipulé (chaises, tables, bancs...).

#### Achat de propriété

La propriété entre la mairie et le centre-ville se libérant, il a été décidé de saisir l'opportunité pour réaménager l'espace autour du bâtiment principal.

#### Créations de classes

Vous le savez, la démographie de Neuilly se porte bien. Elle entraîne naturellement la création de nouvelles classes : une pour la maternelle et deux pour la primaire (dont une déjà programmée pour une mise en service). La maternelle bénéficiera très prochainement d'une classe neuve, dans l'enceinte même de l'école. La modification en profondeur

du pavillon, idéalement situé, a nécessité un an de travaux pour un budget de 141 000 euros. Deux classes modulaires sont prévues dans l'enceinte de l'école Debussy pour pouvoir faire face à d'éventuelles ouvertures de classes. Elles remplaceront l'ancien préfabriqué périscolaire.

#### Sol de la salle des sports



Notre gymnase, très utilisé, nécessite lui aussi une attention constante. Inauguré le 28 novembre 1987, il est utilisé tous les jours de la semaine, du matin au soir, par les écoles primaires, le collège et les différents clubs sportifs.

Il accueille aussi les grandes manifestations municipales. Outre les travaux habituels d'entretien de la toiture et du chauffage, il était temps de refaire à neuf le sol. La solution technique choisie permettra une excellente longévité et épargnera au mieux les athlètes pour un prix de 103 000 euros.

## Le coq a retrouvé sa place

L'entretien de l'église se poursuit, après l'électricité, le chauffage puis les cloches, c'est au tour du sommet de la charpente du clocher et sa girouette. Impossible de ne pas remarquer ces travaux vu la complexité de la configuration. Reste à charge pour la commune : 40 000 euros.

## Aires de jeux

Les jeux installés sont très sollicités et nécessitent régulièrement leur remplacement. Cette fois c'est l'école maternelle ainsi que le square Bardelle qui ont-été privilégiés pour un montant total de 20 000 euros.



## ► ATTRIBUTION DE 25 LOGEMENTS OPAC

Le 20 février dernier, l'OPAC de l'Oise, en présence d'élus de la municipalité de Neuilly-en-Thelle, a accueilli les premières familles pour la remise des clés des 25 logements situés rue Simone Veil.

**Ce programme immobilier se compose de :**

12 logements de type F2, 10 logements de type F3, 1 logement de type F4 et 2 logements de type F5.

**La municipalité souhaite la bienvenue à ces nouveaux habitants.**

## ► FORUM DES ASSOCIATIONS

**Cette année le Forum des associations aura lieu le 7 septembre.** Il se tiendra au complexe sportif, route de Morangles de 9 h 45 à 17 h 30. Les associations de la commune ainsi que deux extérieures y seront représentées. Vous pourrez prendre contact et assister à de nombreuses démonstrations tout au long de la journée.

## ► CAHIER DE DOLÉANCES

Au 18 février, huit retours ont été déposés par écrit en mairie. Ces documents ont été transmis dans les délais de rigueur à la préfecture.

## ► COLLECTE DES DÉCHETS

Le traitement des déchets est une compétence intercommunale.

Suite à l'évolution des techniques de recyclage, de nouvelles modalités de collecte seront mises en place (simplification du tri, un passage hebdomadaire pour les ordures ménagères et un autre chaque semaine pour le recyclage).

### La collecte des déchets verts se poursuit.

Pour toute question sur ce service vous devez vous adresser à la Communauté de Commune Thelloise, dont Neuilly-en-Thelle fait partie.

**E-mail : [gestiondesdechets@thelloise.fr](mailto:gestiondesdechets@thelloise.fr)**

**Tél. : 03.44.26.99.50**



## ► L'ASSOCIATION "LE PETIT PLUS"

### AIDE ALIMENTAIRE

L'Association "**Le Petit Plus**", en partenariat avec la banque alimentaire de l'Oise, attribue un colis alimentaire tous les quinze jours sur une période de deux ou trois mois à une vingtaine de familles résidant dans la commune de Neuilly-en-Thelle.

Cette aide alimentaire est distribuée par les bénévoles de l'association. Un rendez-vous avec l'élue aux Affaires Sociales doit être pris auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

La situation familiale et sociale du demandeur est étudiée pour pouvoir bénéficier de cette aide.

### Marcel LEMAIRE

Très impliqué dans la vie locale, Marcel était un personnage incontournable de la commune. Conseiller municipal pendant les deux premiers mandats de la majorité, il s'est particulièrement investi dans l'organisation du Petit Plus, cette association qui prolonge les actions du CCAS pour l'aide alimentaire. Un caractère trempé, des convictions, une motivation dans la durée, Marcel avait toutes ces qualités qui ont fait de lui un pilier de l'association. Disparu le 22 février 2019, il laisse un vide bien sûr, mais aussi un exemple à suivre qui, espérons-le, saura susciter l'envie de s'investir.



## > PÔLE ANIMATION JEUNESSE (PAJ)

### VACANCES D'AVRIL

Accueil de loisirs, du lundi 08/04/19 au vendredi 19/04/19.

**Attention : dans la limite des places mise en accessibilité**

Séjour d'avril (11/15 ans dans l'année civile) : du 08/04/19 au 12/04/19, séjour en Normandie sur le thème "les arts du cirque". Hébergement en gîte.

**Attention :** Inscriptions au Pôle Enfance Jeunesse André Brahic du 01/03/19 au 30/03/19. Nombre de places limité à 24.



### JUILLET 2019

**Inscriptions accueil de loisirs de juillet 2019 du 14/05/19 au 28/06/19**

au Pôle Enfance Jeunesse André Brahic suivant le planning :

**mardi, jeudi et vendredi** 8h30/12h00 et 14h00/18h00,

**mercredi** 9h00/12h00,

**samedis 08/06, 15/06 et 22/06** de 9h00 à 12h00.

### SUIVANT LES ÂGES ET LES ENVIES, PLUSIEURS POSSIBILITÉS

**Les enfants sont accueillis en juillet au centre de loisirs (du 08/07/19 au 26/07/19)**

et, parallèlement, plusieurs camps sont proposés :

#### **Camp :**

(6/8 ans dans l'année civile) du 15/07/19 au 19/07/19. Nombre de places limité à 24.

#### **2 camps juniors :**

(9/11 ans dans l'année civile) du 08/07/19 au 12/07/19. Nombre de places limité à 24.

#### **3 camps ados :**

(12/14 ans dans l'année civile) du 08/07/19 au 12/07/19,

du 15/07/19 au 19/07/19, du 22/07/19 au 26/07/19. Nombre de places limité à 20.

#### **Les Ambassadeurs :**

(15/17 ans dans l'année civile) du 15/07/19 au 26/07/19.

une activité par jour (inscription à la journée ou forfait à la semaine), nombre de places limité à 16.

Un camp du 08/07/19 au 12/07/19. Nombre de places limité à 20.

### Préparons la rentrée du PAJ de septembre 2019 :

**Inscriptions et réinscriptions pour les activités périscolaires 2019/2020 et l'accueil de loisirs de juillet 2019,**

du 14/05/19 au 28/06/19, au Pôle Enfance Jeunesse André Brahic :

**mardis, jeudis et vendredis** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,

**mercredis** de 9h00 à 12h00,

**samedis 08/06, 15/06 et 22/06** de 9h00 à 12h00.

**MEMENTO :** Un flyer plus détaillé concernant les modalités d'inscriptions pour juillet et pour la reprise en septembre sera distribué en juin via les écoles.

### Inscriptions scolaires 2019-2020 :

Pour la première inscription à l'école maternelle (enfants nés en 2016), ainsi que pour une nouvelle inscription en primaire, il vous faudra, avant de vous rendre à l'école Georges Brassens, venir en mairie aux heures habituelles d'ouverture, munis des documents suivants :

- Carte d'identité des deux parents
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

En cas de séparation des parents, le représentant légal présent devra présenter une autorisation écrite de l'autre parent.

Pour les enfants déjà scolarisés à Neuilly-en-Thelle, pas de démarches particulières, en revanche n'oubliez pas de penser au PAJ pour la cantine et le périscolaire si vous êtes concernés.

**Accueil  
Périscolaire**



## ► DATES À RETENIR "FESTIVITÉS ORGANISÉES PAR LA COMMUNE"

### Mercredi 8 mai

Cérémonie de la victoire de 1945  
à 11 h 00 au monument aux morts



### Samedi 31 août

Cérémonie de la libération  
de NEUILLY-en-THELLE à 18 h 00  
au monument aux morts



### Du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 3 juin



Fête communale.  
Manèges, retraite aux flambeaux avec les  
pom pom girls lituanienes de Zvaigzdune et  
grand feu d'artifice au complexe sportif

### Samedi 7 septembre

Forum des associations  
de 9 h 45 à 17 h 30  
au complexe sportif



### Lundi 11 novembre

Cérémonie de l'Armistice à 11 h 00  
au monument aux morts



### Mardi 18 juin

Commémoration de l'appel  
du Général de Gaulle à 18 h 00  
au monument aux morts



### Samedi 23 novembre

Salon du Livre,  
salle des Fêtes de la mairie



### Samedi 22 juin

Fête de la Saint Jean  
Cette année la Saint Jean mettra à l'honneur  
**Les carnivals du Monde**. Ce thème qui nous espérons vous plaira, vous laisse un très large choix de déguisement. Rendez-vous aux petits et aux grands samedi 22 Juin à 17 h 30 sur la place Tiburce Lefèvre pour la mise en place de la parade qui débutera à 18 h 00. Après le défilé, la fête se poursuivra à la salle des sports.



**NEUILLY-EN-THELLE**  
**Saint-Jean 2019**  
**Samedi 22 juin**  
*(thème : carnivals du monde)*  
17 h 00 Parade animée +  
Départ place de la mairie à 18 h 00.  
19 h 00 Au complexe sportif, nuit d'été de  
M. de M. et de l'ensemble de  
M. de M. et de l'ensemble de  
20 h 00 Soirée d'été  
animée par "DJ. M. et de l'ensemble de"  
23 h 00 Feu d'artifice.  
25 h 00 Feu de la Saint-Jean.  
**Buvette et restauration sur place**



### Jeudi 5 décembre

Cérémonie de commémoration  
des morts pour la France dans  
les combats d'Afrique du Nord à  
11 h 00 au monument aux morts



### Samedi 7 décembre

Concert de Noël à 20 h 00  
à l'église



### Samedi 14 décembre

Marché de Noël



### Projections du Ciné Rural à 20 h 30 salle des fêtes de la mairie :

17 mai – 14 juin – 6 septembre – 4 octobre et  
15 novembre.

Programmation disponible  
quelques jours avant la séance sur  
[neuillyenthelle.fr](http://neuillyenthelle.fr)



### Supplément au bulletin municipal Mars 2019

Directeur de la Publication Gérard Auger - Mairie de Neuilly-en-Thelle - Tél. : 03 44 26 86 66 - <http://www.neuillyenthelle.fr>

Impression : imprimerie S.M.I. Clermont 03 44 50 21 49